

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1461)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 65

présenté par

M. Le Fur, M. Lurton, M. Leclerc, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, Mme Valérie Boyer, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Deflesselles, M. Door, M. Fasquelle, M. Hetzel, M. Quentin, Mme Ramassamy et M. Sermier

à l'amendement n° 12 de M. Jacob

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2, par les mots :

« , particulièrement sur la répartition équitable entre les régions concernées des effectifs supplémentaires de douaniers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le Ministre de l'Action et des Comptes Publics dans le cadre du Brexit des douaniers supplémentaires vont être recrutés sur trois ans, dont une partie via un système de contractualisation, pour permettre des recrutements plus rapides.

Le présent sous-amendement vise à préciser qu'il convient de garantir une répartition entre les principales régions concernées (Bretagne, Normandie et Hauts de France).